



Membre de la Fédération Française
des Associations de sauvegarde des Moulins

LES AMIS DES MOULINS MARNAIS

Bassu, le 2 Septembre 2010

Le classement des cours d'eau est en cours de révision dans le cadre de la loi sur l'eau (LEMA) et de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Ce nouveau classement devrait se faire en concertation entre la MISE (Mission Inter Services de l'Eau, adresse : Direction départementale des territoires, MISE, 40 Bd Anatole France, BP 60554, 51022 Châlons en Champagne Cedex) et tous les acteurs concernés et donc, évidemment les riverains, qu'ils soient ou non propriétaires de moulins.

Aucun riverain, ni l'AMM, n'ont été conviés à la réunion de concertation, peut-on dès lors parler de concertation dans la mesure où les positions de l'Administration sont déjà arrêtées, à l'encontre même du bon sens pratique et de la réalité sur le terrain ! Pourtant il est primordial que chacun garde la mesure qu'il convient s'il veut tendre vers l'objectif censé être commun à tous, qui est la « non dégradation et l'atteinte du bon état de l'eau ».

Nul n'est censé ignorer la loi : nous sommes donc autorisés à croire que l'Administration la connaît bien. Elle sait par conséquent que **le droit d'eau des moulins** de moins de 150 KW « fondés en titre » et/ou réglementés avant la loi de 1910 est **imprescriptible**, qu'il appartient au propriétaire et que lui seul peut en disposer

Nous demandons que le classement des cours d'eau et leur aménagement le cas échéant, puissent se faire dans une réelle concertation, c'est-à-dire par des échanges effectifs, selon les critères objectifs et non prédéterminés. Enfin, et surtout, nous insistons pour que ce nouveau classement ne provoque pas un démantèlement injustifié ou néfaste des seuils des moulins, ce qui s'avèrerait injuste pour les propriétaires. Ceux-ci seraient alors privés de leur droit d'eau, ou bien ils n'auraient pas la possibilité financière ou physique de procéder à des aménagements, ou bien ils perdraient la maîtrise d'œuvre de leurs équipements et de leur bien. **Tout ceci n'est pas concevable.**

L'AMM a envoyé un courrier à la MISE, avec copies au Préfet, aux présidents des Conseils Général et Régional, tous les maires, députés, sénateurs et conseillers généraux pour les sensibiliser et exiger notre présence aux prochaines réunions **afin de faire entendre nos arguments.**

Afin d'appuyer cette demande, nous avons besoin de vous tous, propriétaires ou non de moulin, marnais ou non. La MISE doit recevoir le maximum de courriers lui prouvant ainsi que les moulins ne sont pas prêts à se laisser sacrifier car peu nombreux et donc peu influents. **Je vous demande donc d'envoyer à la MISE le courrier ci-joint**, si possible personnalisé avec les remarques que vous jugeriez bon d'ajouter. Faites-le savoir autour de vous, tout le monde peut et doit se manifester. Il y a urgence car **le délai est fixé au 15 septembre 2010.** Une copie de votre courrier, ou au moins un mail, un appel pour nous confirmer que vous avez agi, nous aiderait aussi pour comptabiliser vos soutiens.

Il est urgent d'agir pour la sauvegarde des moulins, tous ceux qui apprécient de les visiter lors de la journée nationale ou de nos sorties doivent comprendre qu'il y a danger réel de démantèlement et donc envoyer ce courrier à la MISE

Merci de votre soutien qui, je l'espère, sera massif et efficace. Cordialement

Pour les membres du CA, le Président Gilbert BARDONESCHI